

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 4 octobre 2021 à 19 h à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron -Carmen Massé,
mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin -

Absent.e : Hélène Durette

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, agente administrative et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, Madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2021;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
 - a) Géolocalisation pour infrastructures municipales
 - b) Droit d'accès Bertrand Émond
 - c)
- 8- Demande d'aide financière – La Ressource;
- 9- Demande de délai supplémentaire - aqueduc;
- 10- Adoption du budget de la RIDT;

- 11- Adoption des états des activités de fonctionnement et d'investissements au 30 septembre 2021, prévisions à venir et comparatif
- 12- Agente administrative;
- 13- Questions diverses :
 - A) Transport scolaire
 - B) Système de chauffage
 - C) Crédit-bail
- 14- Période de questions (15 minutes);
- 15- Levée de l'assemblée.

2021 - 097

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
 APPUYÉ par M Keven Ouellet Lévesque;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2021 - 098

IL EST PROPOSÉ par M Keven Ouellet Lévesque;
 APPUYÉ par M Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2021 soit accepté tel quel.

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2021

9100-2683 Québec inc.	#2614	9449.80\$	6205
Denise Dubé	#27092021	1179.61\$	6216
ASN Machinerie	#34417	221.00\$	6206
Brandt	#8909499	2035.41\$	6207
Buanderie Riv. Du Loup	#B-389037	33.34\$	6208
Buropro citation	#2014632,#3962387, #4020221	656.23\$	6231
Camp Richelieu Vive La Joie	#2198	45.99\$	6210
Carrefour du Camion	#GI04950	128.48\$	6211
Centre Hydraulique LB inc.	#48645	26.50\$	6212
Commission scolaire	#CO-000741	113.81\$	6213

Croix Rouge Canadienne	# 537129-2021	170.00\$	6214
Distributions Mix B.S.L.G	#90103107	8.00\$	6215
Épicerie Chez Nancy	#A0391395, #A0391496, #A0430726, #A0430803	55.21\$	6217
Garage Stéphane Guérette	#089272	17.25\$	6218
Dép. Jacques Lamonde	#108328, #108353, #108386	370.02\$	6219
Jacques Larochelle	#66221, #B87020	2556.30\$	6220
Jean-Roch Roy inc.	#15003	4866.90\$	6221
Lab. d'expertise RDL	#16912	2096.25\$	6222
Macpek Inc.	#50317530-00, #50318448- 00, #50318448-01	258.94\$	6223
Mico Plomberie Chauffage	#2704	293.19\$	6224
Pare-Brise Expert	#22541	674.08\$	6225
Peterbilt Atlantic	#135066, #135121	5647.39\$	6226
Protek Hydraulique	#079941	16.47\$	6227
Régie Inter. des déchets	#22822	260.00\$	6228
René Deschênes.	#1608	574.88\$	6229
Surplus Général Tardif Inc	#6230	245.16\$	6230
Bell Canada	Fax	70.70\$	accessd
Sureté du Québec		9790.00\$	accessd
Hydro Québec	Électricité	663.31\$	accessd
Salaires employés		14884.09\$	accessd
Salaires conseil		3145.65\$	accessd
Ministère revenu Québec	DAS septembre	7247.34\$	accessd
	<u>Total des dépenses</u>	67801.30 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2021, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2021 - 099

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA**

ATTENDU que la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2022 aux municipalités membres pour approbation et qu'elles doivent l'adopter par voie de résolution;

ATTENDU que le conseil de la RIDT a accepté ledit budget.

EN CONSEQUENCE,

2021-104 IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve le budget 2022 de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata.

**ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
AU 30 SEPTEMBRE 2021**

2021-105 IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'état des activités de fonctionnement et l'état des activités d'investissement de septembre 2021 soient acceptés par le conseil municipal. L'état comparatif comptable 2020-2021 a aussi été remis. L'état détaillé des prévisions à venir pour les 3 derniers mois de l'année a été remis aux élus.

ACCÈS AU DÉFIBRILLATEUR

2021-106 IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que Mélissa Boucher-Caron ait une clé de la porte d'entrée du bureau municipal pour avoir accès au défibrillateur en tant que première répondante au service incendie.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORT SCOLAIRE

2021-107

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité payera la moitié des coûts de transport scolaire entre le domicile situé au 492, chemin Beauséjour et le point de dépôt situé au 316, chemin Massé au montant 2311.63\$ pour l'année scolaire en cours.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE

2021-108

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par M Keven Ouellet Lévesque;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité achète une fournaise au bois pour le garage municipal et qu'elle demande des soumissions pour 9 thermopompes de 24000 btu pour le bâtiment multifonctionnel et pour 4 thermopompes de 12000 btu pour l'édifice Rosa D. Lavoie avec taxes et installation.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT #29-334 POUR LE FINANCEMENT DU CAMION FREIGHTLINER 2017 AU MONTANT DE 99 664.36\$

CONSIDÉRANT que le contrat de crédit-bail portant le n° 29-334 conclut avec RBC Banque Royale pour le financement du camion Freightliner vient à échéance avec un solde résiduel de 99 664.36;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata de refinancer ce montant résiduel;

CONSIDÉRANT l'offre de refinancement reçue par la RBC Banque Royale.

EN CONSÉQUENCE :

2021 - 109

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet
APPUYÉ par M. Alain Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte l'offre de refinancement émise par la RBC Banque Royale;

Renouvellement du contrat existant au même taux de 2,993% @ 3015,64\$ par mois plus taxes; 30467,23\$ pour 35 mois (34+1) commençant le 25 octobre 2021 avec option d'achat de 1340,99\$ à la fin du contrat; coût total avant taxes = 104 072,75\$

Que la Municipalité accepte de payer les frais de 250\$ pour le traitement de notre dossier par Crédit municipal et manufacturier REXCAP inc. ;

Que la Municipalité nomme respectivement Carmen Massé et Denise Dubé pour signer les documents relatifs à la conclusion de l'entente avec la RBC Banque Royale concernant le renouvellement du financement d'un camion Freightliner 2017 ;

Qu'une copie conforme de cette résolution soit acheminée à Gaëtan Grenier, président de Crédit Municipalité et manufacturier REXCAP Inc.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h04, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse